



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

COSSONAY L'escalade est un sport à la mode depuis quelques années, et Cossonay n'a pas échappé à cette tendance puisque la CossArena est équipée de son propre mur de grimpe. Utilisé dans le cadre scolaire, celui-ci est aussi ouvert au public, des particuliers ayant les connaissances nécessaires pour se servir du mur. Afin de réserver le mur pour une séance, il faut en demander la location soit via l'adresse: location.salle@cossonay.ch ou par téléphone au 021 863 22 06. Le règlement d'utilisation de la salle du mur du grimpe est disponible sur le site de la Commune (www.cossonay.ch) dans l'onglet «documents à télécharger», et sous la section «règlements».

La Municipalité lance un appel

Désireuse de valoriser ce mur de grimpe, la Municipalité aspire à ce que son utilisation soit encadrée par une structure extérieure, à même d'assurer la mise à jour de l'installation, et surtout de la faire vivre le plus possible. Une collaboration a déjà eu lieu avec une association d'escalade, mais cette dernière, notamment en raison de la pandémie, n'était plus en mesure de s'occuper du mur.

La Municipalité lance donc un appel pour la reprise de l'encadrement du mur de grimpe par toute association ou club dans le domaine intéressé par cette activité. Il s'agirait par exemple d'organiser des séances régulières ouvertes au public, ce qui constituerait un excellent moyen pour les personnes qui désiraient s'initier à la pratique de se lancer en toute sécurité, ou encore de s'occuper du renouvellement des différentes voies disponibles. Une telle collaboration contribuerait ainsi grandement à ce qu'un maximum de monde possible puisse profiter du beau mur de grimpe de la Coss Arena.

Des conditions favorables

À noter que la Commune se charge de vérifier la sécurité du mur (charge déléguée à une société spécialisée) et que le mur est mis à disposition à des conditions particulièrement favorable tant au niveau de l'installation que du matériel prêté.

En cas d'intérêt, les associations ou clubs peuvent adresser un courriel à l'adresse secretariat@cossonay.ch.

Pour tout renseignement utile: 021 863 22 00, Greffe municipal. ■

LA MUNICIPALITÉ

Le mur de grimpe de CossArena cherche sa voie



COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Elections cantonales Grand Conseil

À l'occasion des élections cantonales du dimanche 20 mars 2022, cinq citoyens étaient en lice pour représenter le district au sein du Grand Conseil. Mme Valérie Induni, Syndique, a été réélue sur la liste du Parti socialiste pour un troisième mandat au sein du législatif cantonal. M. Yannick Maury, Conseiller communal, a quant à lui été réélu sur la liste des Vert.e.s pour un second mandat. Par ailleurs, deux Conseillers communaux, MM. Pascal Duvoisin et Steve Corminboeuf, ainsi qu'un citoyen, M. Stephan Hürzeler, respectivement inscrits sur la liste des Vert.e.s, des Vert'libéraux et du Parti socialiste, n'ont pas obtenu les suffrages suffisants pour être élus.

Coup de balai - 26 mars 2022

La journée cantonale de ramassage des déchets, intitulée «Coup de balai» aura lieu demain samedi 26 mars 2022. Une action de ce type aura lieu ce jour-là à Cossonay, dès 09h00.

Les personnes intéressées à y prendre part peuvent s'inscrire auprès du Greffe municipal au 021 863 22 00 ou secretariat@cossonay.ch. Le détail de la journée peut être consulté sur le site Internet communal www.cossonay.ch.

Visites guidées de la Vieille Ville

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer les dates retenues pour les prochaines visites de la Vieille Ville, conduites et animées par nos guides du patrimoine, MM. Roland Auberson, Christian Pouly, Hadrien L'Hoste, Nicolas Baudet et Mme Vanessa Burdet. Les visites publiques auront lieu les 18 juin et 24 septembre 2022, de 10h00 à 12h00. L'inscription est obligatoire au moyen du formulaire d'inscription disponible au Secrétariat municipal ou sur le site Internet www.cossonay.ch (rubrique tourisme). Le prix de ces visites est de CHF 10.- par personne, dès 18ans.

Administration Horaires de Pâques

SERVICES ADMINISTRATIFS (Greffe, Bourse communale, Office de la Population, Service technique communal). Les bureaux de



l'Administration communale seront fermés les vendredi 15 et lundi 18 avril 2022, en raison des fêtes de Pâques. L'Office communal de la population sera fermé dès 16h00 le 14 avril 2022. L'ensemble des services de l'Administration seront à nouveau ouverts selon les horaires habituels dès le mardi 19 avril 2022 à 8h00 (13h30 pour l'Office de la population

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: Le Centre de tri sera fermé le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022 et ouvert les autres jours, selon l'horaire habituel. En outre, dès le samedi 2 avril 2022, le Centre de tri des déchets sera également accessible tous les samedis après-midi, et ce jusqu'à fin octobre.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: La Bibliothèque communale sera fermée pendant les vacances scolaires, soit du 15 au 30 avril 2022. Dernière ouverture le mercredi 13 avril 2022. Réouverture selon les horaires habituels le mardi 3 mai 2022.

Tous les horaires usuels et particuliers des services communaux sont disponibles sur le site Internet de la Commune: www.cossonay.ch. ■

**LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
VOUS SOUHAITENT DE BELLES FÊTES DE PÂQUES!**

COUP DE BALAI: RENDEZ-VOUS DEMAIN SAMEDI 26 MARS!



SITUATION FACE À LA CRISE ACTUELLE EN UKRAINE

Au vu de la crise se déroulant actuellement en Ukraine, et face à l'afflux massif de personnes fuyant la guerre et arrivant en Suisse, le Canton de Vaud a décidé de centraliser l'organisation de l'accueil de ces personnes par l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Tous les renseignements nécessaires à propos de l'accueil sur sol vau-

dois, tant pour les logeurs que pour les réfugiés, sont disponibles via le lien suivant: www.evam.ch/ukraine. L'EVAM se tient également à disposition au 021.557.06.20 ou, pour les personnes souhaitant héberger un(e) migrant(e), via l'adresse suivante: heberger-un-migrant@evam.ch.

De plus amples renseignements sur la si-

tuation en Ukraine, de même que des informations relatives à la protection de la population, notamment les questions en lien avec les abris de protection civile ou la fourniture de comprimés d'iodure de potassium en cas de nécessité, sont disponibles sur la page spéciale du site Internet du Canton de Vaud, accessible via www.vd.ch/ukraine.